



COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 AVRIL 2017

Sous la présidence de Madame Charlotte LAMBOUR, Maire

Date de convocation : 4 avril 2017

Nombre de C.M. élus : 23

Conseillers en fonction : 23

Conseillers présents : 19

Présents : Mesdames Muriel PELOSATO, Rita PRADELLA, Eliane CHRISTINY
Messieurs Daniel DRIUTTI, Patrick MAISONNEUVE, Franck DE MARCH, adjoints

Mesdames et Messieurs Antoine FRIJO, Jean Christophe MAROCK, Corine VENIER, Ismaël BOUCHAFRA-HENNEQUIN, Lialia MIRIAN, Bertrand NIOGRET, Claude SCHORR, Laurent KLEIN, Marilyne MULLER, Dominique PIETRANGELI, Eraldo MARRONI, Antoine RITTER, conseillers municipaux.

Procurations : Monsieur Mustapha KHALDI à Monsieur Franck DE MARCH
Madame Muriel CAPUTO à Madame Charlotte LAMBOUR
Madame Christine PLAS à Monsieur Dominique PIETRANGELI

Absente excusée : Madame Isabelle VENZI

Secrétaire : Madame Muriel PELOSATO

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 13 mars 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
par 20 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE »,

APPROUVE le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 13 mars 2017.

2. Compte administratif – Commune 2016

FONCTIONNEMENT

- Dépenses	1 793 531,26 €
- Recettes	1 940 319,63 €
- Excédent de clôture	146 788,37 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses	442 896,03 €
- Recettes	435 402,59 €
- Déficit clôture	- 7 493,44 €

	Résultat clôture 2015	Résultat exercice 2016	Résultat clôture 2016
Investissement	72 598.28 €	-7 493.44 €	65 104.84 €
Fonctionnement	168 067.04 €	146 788.37 €	314 855.41 €

Mme le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
par 15 voix « POUR », 4 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION »

ADOPTE le Compte Administratif 2016 de la commune.

3. Compte de gestion 2016 – Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
par 21 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION »

APPROUVE le Compte de gestion 2016 – Commune présenté par le Comptable du Trésor Public de Fontoy, concordant avec le compte administratif de la Commune.

4. Affectation du résultat 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
à « L'UNANIMITE »,

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	65 104,84 €
1068 – Affectation en investissement	314 855,41 €

5. Budget 2017 – Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
par 15 voix « POUR » et 7 voix « CONTRE »

ADOPTE le budget primitif 2017 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	1 916 034,00 €
Section d'investissement	523 474, 25 €

6. Fiscalité :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
par 15 voix « POUR », 6 voix « CONTRE » et 1 « ABSTENTION »,

APPROUVE l'augmentation de 3 % sur la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie et maintient la taxe foncière non bâtie :

Taxe d'habitation : 15.10 % > 15,55 %

Taxe Foncière Bâtie : 14.49 % > 14,92 %

Taxe Foncière Non Bâtie : 68.46 %

7. Compte Administratif – Assainissement 2016

EXPLOITATION

- Dépenses	6 985,67 €
- Recettes	4 838,24 €
- Déficit de clôture	2 147,43 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses	0,00 €
- Recettes	0,00 €
- Déficit clôture	0 €

	Résultat de clôture 2015	Résultat exercice 2016	Résultat clôture 2016
Investissement	106 197,19 €	0 €	106 197,19 €
Exploitation	13 195,07 €	- 2 147,43 €	11 047,64 €
	119 392,26 €	- 2 147,43 €	117 244,83 €

Madame le Maire quitte la salle au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
à « L'UNANIMITE »,

ADOpte le Compte Administratif – Assainissement 2016.

8. Compte de gestion – Assainissement 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
à « L'UNANIMITE »,

APPROUVE le Compte de gestion 2016 – Assainissement présenté par le Comptable du Trésor Public de Fontoy, concordant avec le Compte Administratif – Assainissement.

9. Affectation du résultat – Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
à « L'UNANIMITE »,

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

001 – Solde d'exécution de la section d'investissement	106 197,19 €
002 – Résultat d'exploitation reporté	11 047,64 €

10. Budget 2017 – Assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal
à « L'UNANIMITE »,

ADOpte les propositions budgétaires 2017 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses :

Section d'exploitation	15 047,64 €
Section d'investissement	106 197,19 €

11. Subventions aux associations et à la coopérative scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

par 21 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION », les membres d'associations n'ayant pas pris part au vote concernant leur association respective, à savoir :

Mesdames MULLER – CHRISTINY – SCHORR et Messieurs DRIUTTI – RITTER – PIETRANGELI
Et Monsieur Eraldo MARRONI émettant une réserve quant à la subvention allouée à l'association
« Comité de Jumelage OFENA »

FIXE comme suit les subventions aux associations :

ASSOCIATIONS	2017
AMOMFERLOR	1000
AS Neufchef football	7000
La Belle Epoque	600
CLAP	800
Donneurs de Sang	300
Fabrique Eglise Neufchef	300
FNACA Neufchef	800
Karaté Club de Neufchef	800
Pétanque club Neufchef	600
Souvenir Français Neufchef	1000
US Vétérans Neufchef	520
Pals Indépendant Group	500
Douceur de Vivre	700
ANJ	800
Entente Associations	4300
Comité jumelage OFENA (0,70xhab)	1799,7
ASSOCIATIONS hors Neufchef HORS NEUFCHEF	
Prévention routière	100
FNDIRP	100
USEP Hayange	572
AFM	150
Restos du cœur	150
A I S F	10000

Coopérative scolaire	
Elémentaire L. Pergaud x 4,50	643,5
Maternelle A. Daudet x 6,00	606

Montant global	34 141,20 €
-----------------------	--------------------

12. Motion de soutien de la Commune de Fontoy – Interdiction des néonicotinoïde :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à « L'UNANIMITE »,

ADOpte une motion de soutien à l'interdiction de ces pesticides et d'autoriser Madame le Maire à prendre l'arrêté correspondant interdisant l'utilisation de ces produits sur le territoire de la Commune.

- **DECISION 2017-004 DU 22 MARS 2017**

CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL MICROBIB

Renouvellement d'une année à compter du 1^{er} mai 2017 pour un montant de 357,00 € HT.

Fait à NEUFCHÉF, le 19 AVRIL 2017

Pour le Maire empêché,

Le Premier Adjoint,

M. Daniel DRIUTTI